

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU SAMEDI 13 NOVEMBRE 2004

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le samedi treize novembre deux mil quatre, à la Mairie, à onze heures, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRESENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, ELIA, CHECHIN, MORCHOISNE, LION, Mmes BICH et JUGET, MM. ROBAR, POSTEL et VERVONDEL.

**ABSENT EXCUSE** : M. SZCZEPANSKI

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES** : M. HOLVOET, Mmes BACHE et LESIEUX ont donné respectivement pouvoir à M. LAGUES, CHECHIN et à Mme JUGET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. LION.

Aucune observation n'ayant été formulée sur le précédent compte rendu de séance du 06 octobre 04, il est procédé à son émargement.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la rubrique « Questions diverses ».

Le conseil donne son accord sur cette proposition.

#### **AMENAGEMENT DE LA RUE SARRAZIN DESMARAISE**

M. LION présente le projet d'aménagement de la rue Sarrazin Desmaraise, projet motivé par le stationnement des véhicules sur le trottoir, gênant le libre passage des piétons.

Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises, notamment celle qui réalise actuellement les travaux rue du Stade, sur la base d'un projet et d'un quantitatif établis par le Cab. TINGUELY, Maître d'œuvre des travaux de l'aménagement des entrées du village.

Ce projet prévoit la création de quatre places de parking devant les logements, positionnés en partie sur chaussée. Le passage libre pour la circulation des piétons sera alors de 1,4 ml.

Le projet est proposé en deux solutions, la deuxième solution moins chère, consiste à supprimer, par rapport à la première solution le revêtement enrobé du trottoir.

Les offres reçues sont les suivantes :

	<b>VECCHIETTI</b>		<b>EUROVIA</b>		<b>SACER</b>	
	Sol. 1	Sol. 2	Sol. 1	Sol. 2	Sol. 1	Sol. 2
Total € HT	6 264,50	4 954,50	5 560,00	4 389,00	6 252,30	4 598,30
Total € TTC	7 492,34	5 925,58	<b>6 649,76</b>	<b>5 249,24</b>	7 477,75	5 499,57

Le budget alloué à cette opération avait été estimé dans une première approche à 10 000,00 € puis ré-évalué par le Cab. TINGUELY à 7 200,00 € TTC sur la base des prix unitaires du marché de travaux de la rue du Stade.

M. LION préconise de retenir :

- la solution n°1 qui apportera un plus grand confort aux usagers et permettra d'avoir un ouvrage homogène du coin de la rue des Pourtours jusqu'aux parkings des vestiaires du stade.
- L'entreprise EUROVIA moins disante

Le conseil retient à l'unanimité la solution n°1, l'entreprise EUROVIA et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ***Logement rue Sainte Fare :***

Mme BICH fait part à M. Le Maire de signes de présence dans le logement de l'école rue Sainte Fare. M. le Maire confirme et indique que ce local est actuellement mis à disposition de quelques jeunes qui ont souhaité disposer d'un lieu de rencontre. Ces derniers ayant préalablement remis le local en état. M. le Maire précise que cette mise à disposition n'entre pas dans le cadre du CCAS et que le petit foyer est essentiellement utilisé par le CAL et par le cours de Jembé.

Sans autre question, la séance est levée à 11 h 10.

## **QUESTION DU PUBLIC**

En l'absence de public, la réunion s'achève à 11 h 10.